

## Objet : Votre raccordement à la Fibre optique

Après 50 ans de bons et loyaux services, le réseau téléphonique va disparaître. Et oui, chaque bonne chose a une fin ! Cet arrêt fait partie du programme « **fermeture du réseau cuivre** » supervisé par l'autorité des télécoms (**ARCEP**), ayant pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. Depuis 2021, l'opérateur historique National a commencé à «arrêter» l'infrastructure du réseau cuivre sur les premières communes françaises, support de la téléphonie traditionnelle et de l'ADSL. **L'arrêt de la commercialisation** de nouveaux accès progresse et est déjà en œuvre sur plusieurs dizaines de millions de lignes, pour gagner tout le territoire **en 2026**. L'arrêt des services, effectif sur quelques communes aujourd'hui, va progressivement s'étendre afin qu'en **2030** l'intégralité du réseau cuivre soit fermé.

Avant cette fermeture, vous devez effectuer le raccordement de votre logement à la fibre afin d'assurer la continuité de service. Profitez-en, **vos frais de raccordement sont actuellement pris en charge par les 4 fournisseurs d'Accès Internet Nationaux**. Nous organisons prochainement une permanence afin de répondre à toutes vos questions.

N'attendez pas le dernier moment  
**pour passer à la fibre optique :**

1. Vérifiez votre éligibilité sur [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr)
2. Contactez votre opérateur et dites-lui que vous voulez passer à la fibre optique. Il prendra RDV pour vous.
3. Un technicien viendra chez vous pour raccorder votre domicile.



**Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de raccordement** pendant la durée des travaux.



**Vous conservez votre numéro de téléphone fixe.**



**Vous profitez d'une meilleure qualité d'image** et d'un plus large choix de chaînes de télévision.